Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260610-004_20260608-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Emmanuelle DAIGRE, première adjointe
	Patrick PICARD, deuxième adjoint
	Marion REGLER, troisième adjointe
	Juliette PRIGENT, conseillère
	Philippe GOBYN, conseiller
	Dominique SICHER, conseiller
	Virginie GOMBAULT, conseillère
	Charlie DELAMARE, conseiller
	Stéphane ANDRÉ, conseiller
	Antoine TARTAULT, conseiller
Secrétaire de séance :	**Virginie GOMBAULT, conseillère**

4. APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE SAGE 2026-2030 ET DE L'AVENANT FINANCIER 2026

Le maire rappelle que le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur le territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral du 21 avril 2017. La commission locale de l'eau (CLE) est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

Le maire indique que cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une commune non rattachée sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guigamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la communauté de communes du Kreiz-Breizh et la commune de l'Ile de Bréhat.

Le maire indique que Guingamp-Paimpol Agglomération assure le portage administratif et financier du SAGE depuis le 1er mars 2021. A ce titre, Guingamp-Paimpol agglomération assure à la CLE les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du SAGE, en lien avec les partenaires financiers.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260610-004_20260608-DE

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes-d'Armor, pour l'animation, la communication et les études. Le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et la commune de l'Ile de Bréhat.

Le maire indique que la participation financière est calculée telle que : 50 % au prorata de la surface communale couverte par le SAGE et 50 % au prorata de la population concernée par la SAGE. Il indique également que la CLE a validé en novembre 2025 sa feuille de route 2026-2030 pour l'Agence de l'eau, qui prévoit les chantiers prioritaires à mener et le budget prévisionnel afférent. La convention cadre pluriannuelle 2026-2030, basée sur la feuille de route, et l'avenant financier n°1 pour l'année 2026 formalisent la programmation annuelle, le budget prévisionnel et le montant des contributions de chaque EPCI et de la commune de l'Ile de Bréhat.

Sur la durée de la feuille de route, le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo se décompose ainsi :

	2026	2027	2028	2029	2030
ANIMATION / COORDINATION (2,22 ETP)	145 000 €	145 000 €	155 000 €	155 000 €	165 000 €
COMMUNICATION	6 500 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €	11 500 €
ETUDES ("Ressources-Besoins", évolution documents du SAGE)	90 000 €	70 000 €	90 000 €	40 000 €	
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	241 500 €	218 000 €	248 500 €	198 000 €	176 500 €

Sur la durée de la feuille de route, la part prévisionnelle restant à charge des EPCI et de la commune de l'Ile de Bréhat, après subventions (70 à 80 %), est la suivante, sous réserve du montant effectif des dépenses et des subventions :

	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL reste à charge Animation	29 000 €	29 000 €	31 000 €	31 000 €	33 000 €
TOTAL reste à charge Communication	1 950 €	900 €	1 050 €	900 €	3 450 €
TOTAL reste à charge Etudes	18 000 €	16 000 €	22 000 €	12 000 €	0 €
TOTAL RESTE A CHARGE PREVISIONNEL	**48 950 €**	**45 900 €**	**54 050 €**	**43 900 €**	**36 450 €**

	2026	2027	2028	2029	2030
Autofinancement Guingamp-Paimpol Agglo. - structure porteuse	21 553 €	20 210 €	23 798 €	19 329 €	16 049 €
Lannion-Trégor Communauté	15 018 €	14 082 €	16 582 €	13 468 €	11 183 €
Leff Armor Communauté	11 154 €	10 459 €	12 316 €	10 003 €	8 306 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	651 €	610 €	719 €	584 €	485 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	453 €	425 €	501 €	407 €	338 €
Ile de Bréhat	121 €	113 €	134 €	109 €	90 €

VU la délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1er mars 2021,

VU le projet de convention cadre pluriannuelle 2026-2030 entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les EPCI et la commune de l'Ile de Bréhat contribuant financièrement à la mise en œuvre de SAGE Argoat-Trégor-Goëlo,

VU le projet d'avenant financier n°1 pour l'année 2026,

Considérant que pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes-d'Armor, pour l'animation, la communication et les études, et que le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et la commune de l'Ile de Bréhat couverts par le SAGE,

Considérant que la feuille de route de la CLE prévoit les chantiers prioritaires pour les années 2026-2030 et le budget prévisionnel global afférent,

Considérant que sont précisés chaque année la programmation annuelle et le budget

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260610-004_20260608-DE

prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, et que ces éléments sont validés par le bureau de la CLE chaque année,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de membres présents, décide de :

- **AUTORISER** le maire à signer la convention cadre pluriannuelle 2026-2030 relative au financement de la mise en œuvre du SAGE Argot-Trégor-Goëlo,
- **AUTORISER** le maire à signer l'avenant financier n°1 pour l'année 2026,
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la participation de la commune au financement de la mise en œuvre du SAGE sont ouverts au budget principal de la commune.

A ILE DE BREHAT, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie GOMBAULT

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)